



EN BREF

- L'Isle-en-Dodon, Samatan et l'Isle-Jourdain ont participé à la fête de l'éco-tourisme, sur le thème « La Save, ce lien qui nous unit ».

- Une réunion publique a eu lieu le 26 juin 2025 à Monferran-Savès afin de présenter les futurs travaux du lac situé au lieu-dit « Saint-Clamens ». Celui-ci va bénéficier de travaux afin d'effacer le plan d'eau et le transformer en zone humide. Ce chantier sera aussi l'occasion de sécuriser la route communale qui borde le lac.

- Le 17 juin 2025 se sont tenus les derniers entretiens pour le recrutement du futur poste d'animateur(trice) bassin versant. Le ou la futur(e) agent aura, entre autres, pour missions :

la mise en place de l'animation territoriale afin de construire des programmes d'actions sur le fonctionnement des bassins versants (lutte contre l'érosion, ralentissement des écoulements, gestion des zones humides, ...);

le développement d'actions de lutte contre l'érosion des sols;

la mobilisation et l'accompagnement des agriculteurs du territoire...

SOMMAIRE

- Pages 2 et 5 : L'exercice de la prévention des inondations au sein du SYGESAVE

Articles disponibles sur le [site internet](#)

LA PHOTO DU MOIS

Le 19 juin a eu lieu l'inauguration des systèmes d'anticipation des crues présents sur le bassin de la Save. Le ruban tricolore a été coupé à Saint-Plancard en présence de Mme FONTANEAU, Maire de la commune, M. DUPOUX, Président du syndicat, l'équipe technique du syndicat, M. WATRIN de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie et M. DELAI de la société OGOXE, en charge de l'installation des équipements.



Inauguration du système d'anticipation des crues de Saint-Plancard
©SYGESAVE

LE CHIFFRE DU MOIS

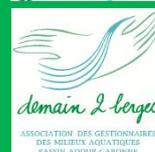
3 : C'est le nombre de Dispositifs de Surveillance et d'Anticipation des crues (DSAC) qui ont été installés sur le bassin de la Save. Ces DSAC viennent en complément des stations Vigicrues, dont l'Etat est le gestionnaire. Ces outils permettent d'informer les élus et la population en cas de montée rapide des eaux. Ce sont de vrais dispositifs de lutte contre le risque inondation.



Système d'anticipation des crues
©SYGESAVE

AGENDA

- Du 15 au 17 septembre : Colloque : « Restauration des milieux aquatiques : gardons le cap ! », par Réseaux Rivières, à Arras (62)
- 02 octobre : Journée technique : « Gestion des phénomènes d'érosion des berges, retours d'expérience », par Demain Deux Berges, lieu à définir
- Du 14 au 16 octobre : Prospections de Grande Mulette dans la Save, dans le cadre du Plan National d'Actions, 2022-2031, en faveur de la Grande Mulette, déployé par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche



Le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents



L'EXERCICE DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS AU SEIN DU SYGESAVE

Bien qu'il n'y ait pas eu de crue majeure sur le bassin versant de la Save depuis celle de janvier 2022, le Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SYGESAVE) prépare le territoire à être le plus résilient possible.

Tous les acteurs du bassin versant sont concernés : riverains, élus, agriculteurs, entreprises...

Ce travail du syndicat est le reflet de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) transférée des communautés de communes du territoire au syndicat. Plus particulièrement, il s'agit de l'item 5 « Défense contre les inondations et contre la mer ». Lors de la création du SYGESAVE en 2017, les élus ont choisi d'exercer cette compétence.

COMMENT EST STRUCTURÉE CETTE COMPÉTENCE ?

Cette compétence est déclinée en opérations qui font partie d'un plan d'actions de prévention des inondations pour la période 2021 – 2026. Celui-ci a été validé avec les services de l'Etat des trois départements du territoire, à savoir la Haute-Garonne, le Gers et les Hautes-Pyrénées.

Ce plan s'articule selon sept axes identiques à ceux des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui sont présentés ci-contre.

Pour information, un PAPI est un document labellisé porté par une collectivité territoriale ou leur groupement dans le but d'établir un partenariat entre celles-ci, l'Etat et les financeurs.

QUELLES ACTIONS SONT MISES EN PLACE PAR LE SYGESAVE ?



Animation scolaire avec des enfants devant un repère de crue (brique marquée) ©SYGESAVE



Chaque axe fait l'objet d'actions à réaliser :

- axe 1 : Connaissance et culture du risque

Une animation scolaire est organisée depuis plusieurs années avec les 5^{èmes} du collège de Samatan.

De nouvelles échelles limnimétriques seront installées sur des ponts stratégiques afin de suivre l'évolution des crues.

Des repères de crue viendront compléter la mémoire du risque.

- axe 2 : Surveillance et prévision

Le SYGESAVE a équipé l'amont de son bassin avec des stations de surveillance et d'anticipation des crues qui fournissent la mesure du niveau de la Save et la pluie associée. Ces stations sont localisées à Villeneuve-Lécussan, Saint-Plancard et Saint-Pé-Delbosc.

- axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le système d'endiguement de Lombez est classé depuis le 31 décembre 2024 comme un système de classe C (protégeant plus de 30 personnes). Il est constitué de deux digues entourant la cité de la Ribère et la cité des Castors. Le syndicat en assure l'entretien via une convention avec la commune de Lombez. Le niveau de protection, c'est-à-dire la crue pour laquelle la digue est stable et ne cédera pas, est $Q_{10} - 5 \text{ cm}^*$. Q_{10} est la période de retour de la crue, c'est-à-dire que cette crue a 1 chance sur 10 de se produire par an.



Le système d'endiguement de Lombez ©SYGESAVE

QU'EST-CE QU'UNE INONDATION ?

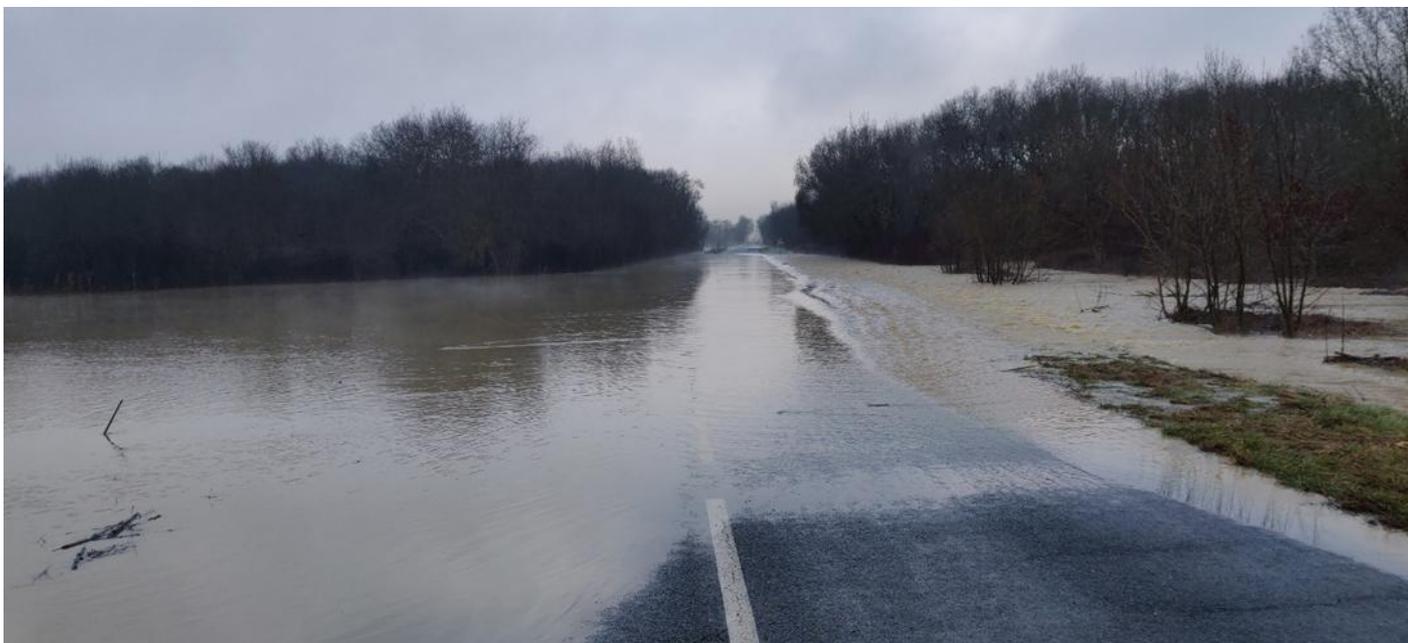
Une inondation est une occupation temporaire d'un territoire qui est habituellement hors d'eau. Plusieurs origines sont possibles : débordement de cours d'eau, saturation du réseau pluvial, ruissellement suite à des précipitations intenses, remontée de nappes phréatiques... Le SYGESAVE traite exclusivement les inondations dites par débordement de cours d'eau.

Le bassin versant de la Save (territoire délimité par les lignes de crête où chaque goutte d'eau tombant arrive à un moment donné dans la rivière) est soumis à des inondations plus ou moins soudaines en fonction des saisons. En hiver, la saturation en eau des sols et le cumul des précipitations génèrent une augmentation progressive du niveau dans la rivière et ensuite son débordement (comme en janvier 2022). Le terme « crue d'hiver » est alors employé. En été, les précipitations intenses sur des sols argileux secs entraînent une montée des eaux rapides.

* Chaque crue est caractérisée par sa probabilité d'avoir lieu chaque année. C'est la période de retour. Par exemple, la crue centennale a une probabilité de 1/100 d'avoir lieu chaque année.

LES CRUES HISTORIQUES DE LA SAVE :

Plusieurs crues ont marqué les esprits sur le territoire : juin 1875, juillet 1897 avec des ponts détruits et 350 habitations, février 1952, juillet 1977 avec cinq morts dans le village vacances de l'Isle-en-Dodon, juin 2000, janvier 2014 et janvier 2022.



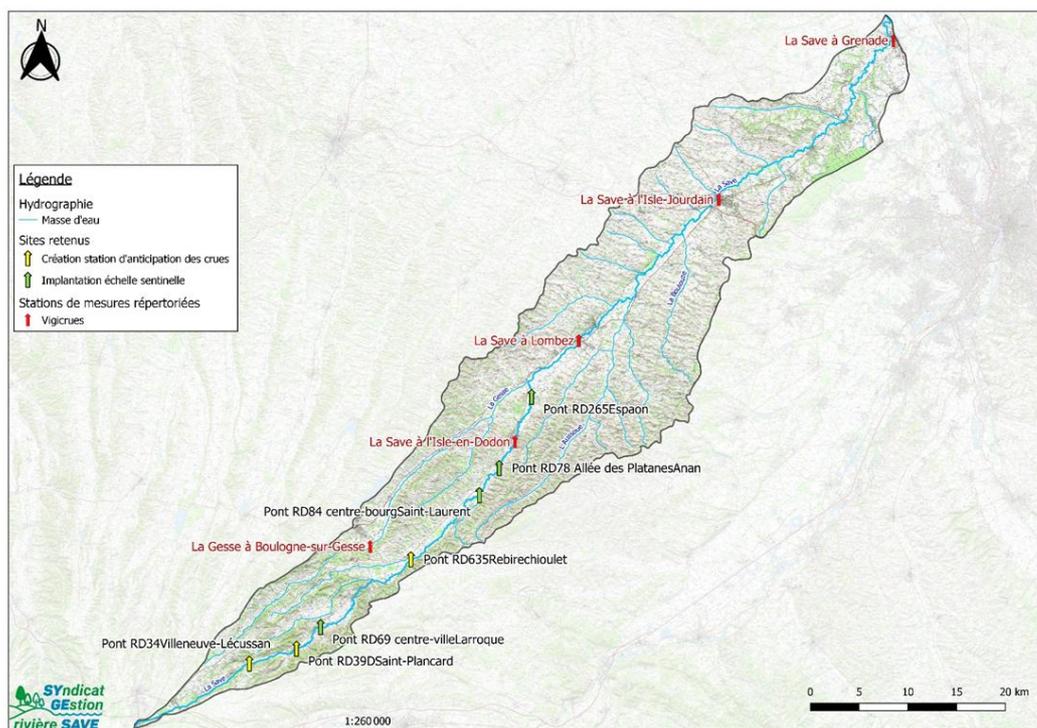
Crue sur la RN 224 entre Mérenvielle et Lasserre Pradère en janvier 2022 ©SYGESAVE

LA SAVE SE DOTE DE SYSTÈMES DE SURVEILLANCE ET D'ANTICIPATION DES CRUES

Saint-Placard, village traversé par la Save, a officiellement inauguré le 19 juin 2025 un nouveau dispositif de surveillance et d'anticipation des crues, installé sur le pont de la route départementale 39D. Cette initiative marque une avancée importante dans la prévention des inondations sur ce cours d'eau, réputé pour ses réactions violentes lors d'épisodes pluvieux intenses. L'événement s'est tenu en présence de Marie-Hélène FONTANEAU, Maire de la commune et de Jean-Luc DUPOUX, Président du Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents (SYGESAVE) ; entourés d'élus, d'agents du Syndicat et de quelques d'habitants.

Cette installation s'inscrit dans le cadre de la Prévention des Inondations visée par la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), confiée au syndicat par les communautés de communes du bassin. Elle vise à protéger efficacement les populations, les biens et les infrastructures, en permettant une réaction rapide en cas de montée des eaux.

Grâce à ce système, les maires des communes concernées seront automatiquement alertés dès les premiers signes de crue. Ils pourront ainsi activer les dispositifs mis en place dans leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et informer rapidement les habitants des démarches à suivre.



Localisation des systèmes de surveillance sur le territoire de compétence du SYGESAVE ©SYGESAVE

Le projet a coûté 32 780 € HT. Il comprend la mise en place de :

- trois systèmes d'anticipation des crues connectés à Villeneuve-Lécussan, Saint-Placard et Saint-Pé-Delbosc (Rebirechioulet) ;
- deux pluviomètres connectés à Villeneuve-Lécussan et Saint-Placard ;
- et quatre échelles limnimétriques, pour lire la hauteur d'eau, à Larroque, Saint-Laurent, Anan et Espaon.

En complément, d'autres échelles sont prévues et seront installées sur la partie aval du bassin.

Ce déploiement a été financé à 60 % par l'État via le « Fonds Vert » (outil de financement de la transition écologique dans les territoires), 20 % par la Région Occitanie et 20 % par le Syndicat lui-même. Ce dispositif a été réalisé avec l'appui de Anne-Marie DUPRAT, directrice du SYGESAVE, Flaurine POPEK, technicienne du SYGESAVE et Noël WATRIN, expert du Service de Prévision des Crues (SPC) de la DREAL Occitanie. La mise en place technique et l'implantation ont été confiées à Guillaume DELAI, gérant de la société OGOXE, spécialisée dans la surveillance environnementale et la prévention des crues.

Ce dispositif témoigne d'une solidarité intercommunale « amont/aval » et d'une volonté partagée de mieux anticiper les risques naturels à venir. Il vient renforcer le suivi déjà en place par le Syndicat sur le bassin de la Save.



Echelle limnimétrique de Saint-Placard ©SYGESAVE

QUELS OUTILS POUR S'INFORMER AVANT UNE CRUE ?

Chaque habitant d'un territoire peut s'informer sur les risques présents à son domicile via le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr>).

Depuis 2003, les propriétaires immobiliers doivent fournir à leurs acheteurs et à leurs locataires un bilan des principaux risques connus à ce jour. C'est l'information des acquéreurs et des locataires (IAL). L'objectif est de permettre aux futurs occupants du bien d'avoir toutes les informations en main dès la première visite.

QUELS OUTILS POUR S'INFORMER LORS D'UNE CRUE ?

- Pour les élus : les Dispositifs de Surveillance et d'Anticipation des crues (DSAC) sur l'amont du bassin versant, le site Vigicrues, le site Vigicrues Flash et le site de l'Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC).
- Pour les habitants : le site Vigicrues, le site Météo France et les sites des communes.



QUELLES ACTIONS DE PRÉVENTION AU NIVEAU DE L'URBANISME ?

Les Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) sont des outils de mise en œuvre de la politique de l'Etat en termes de prévention des inondations. Ils mettent en évidence les zones à risques/enjeux d'un territoire, régissent l'aménagement du territoire et définissent des mesures pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

La partie gersoise du bassin versant de la Save est couverte par un PPRi en vigueur depuis le 6 novembre 2015. Certaines communes de la Haute-Garonne sont couvertes par un Plan des Surfaces Submersibles (PSS) approuvés par le décret du 06/06/1951 qui a valeur de PPRi.

PLUIE - INONDATION les 8 bons comportements en cas de pluies intenses

pluie-inondation.gouv.fr #PluieInondation

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes localement dangereux

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie
112 ou 18 Pompiers
114 pour les personnes sourdes et malentendantes
15 SAMU
17 Gendarmerie, Police



A VOIR, A LIRE, A DECOUVRIR...

- Pour en savoir plus sur [les risques de son territoire](#).
- Pour en savoir plus sur [Vigicrues](#).
- Pour en savoir plus sur [Vigicrues Flash](#).
- Pour en savoir plus sur [les bons réflexes face aux pluies et inondations](#).

SUIVEZ-NOUS



Pour [s'abonner](#) ou [se désabonner](#) à notre newsletter

SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS

Secteur amont : Mairie annexe 31230 L'ISLE-EN-DODON - 05 61 94 09 54 / 06 88 76 87 43

Secteur médian : La rente 32130 SAMATAN - 05 62 62 05 68 / 06 07 55 02 96 / 06 45 93 59 01

Secteur aval : 1 bis Rue du Parc 31530 LEVIGNAC - 05 61 85 83 10 / 06 07 66 92 21